



## retraction achat de voiture neuve en concession- refus de renseignements de la part du vendeur

Par **MASSOUDI**, le **09/12/2023** à **14:08**

Bonjour,

Je cherche les lois sur l'achat de voiture neuve comptant et vice caché dans la signature du bon de commande. En effet, le vendeur a refusé de me renseigner sur leur crédit et m'a expressément demandé de voir avec ma banque. Malgré qu'il savait que je doit contacter ma banque et voir avec le crédit, il a indiqué COMPTANT. Quelque jour après la dignature du bon de commande et refus de crédit de ma banque, j'ai envoyé un mail pour annuler ma commande. Le même jour j'ai envoyé un RAR. J'ai reçu un mail de retour pour me dit que l'acompte de 1500 euros va être encaissé si je désire annuler la commande.

Que faire d'autre pour récupérer le chèque et annuler la commande?

Je vous remercie.

Par **youris**, le **09/12/2023** à **16:12**

bonjour,

le vendeur n'a pas d'obligation de vous renseigner sur un crédit éventuel de leur part.

si vous avez signé le bon de commande comportant la mention paiement comptant et que vous avez versé un acompte, cela vous engage.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **09/12/2023** à **18:04**

Bonjour et bienvenue

Je rejoins youris, le vendeur n'avait aucune obligation de vous proposer un crédit et on peut

supposer qu'il ne l'a pas fait suite à des informations qu'il aurait jugées négatives.

Pour connaître d'éventuelles possibilités de rétractation, vous pouvez essayer de contacter une association de consommateurs ou la dgccrf.

<https://www.economie.gouv.fr/contact/contacter-la-dgccrf>

Par **MASSOUDI**, le **10/12/2023** à **13:32**

Bonjour,

Merci pour vos réponses et conseils. Dans le cas présent, lorsque j'ai demandé pour leur crédit, le vendeur m'a dit d'aller voir avec ma banque. Je ne peux pas me battre pour avoir cette information. Ok je me dirige vers ma nque. Sachant mon intention, le vendeur a quand même marqué COMPTANT alors qu'il sait bien que cette vente va être conditionnée par l'acceptation du crédit non? Comme moi je ne davait pas tous ces droits et lois, j'ai signé le bon.

Y'a t il une loi pour les actions préméditées dans ce genre?

Et qu'est ce que ce texte précise, tiré sur le site de la protection de consommateur et dans les mentions obligatoires du bon de commande? Pour moi le vendeur a fait le bon dans le but ou l'habitude de faire les ventes sans se soucier des souhaits de l'acheteur.

**"en cas d'achat à l'aide d'un crédit (proposé par le vendeur ou sollicité auprès d'un établissement de crédit), le bon de commande doit le mentionner (Crédit à la consommation). Si le crédit affecté à l'achat de votre véhicule vous est refusé, vous pourrez ainsi annuler la commande du véhicule."**

Et qu'est ce que disent le articles du **Code de la consommation, Art. L. 341-13 et Art. L. 312-53** svp? Je suis vraiment perdue dans tout ça.

Merci de vos éclaircissements et je précise que le chèque laissé était sensé ne pas être encaissé d'après ce que le vendeur m'a dit, que l'on le restitue quand la commande arrive et qu'elle est payée. Mais maintenant comme je ne peux plus acheter cette voiture, il a le droit d'encaisser et moi je n'ai rien à dire? Des fois on dirait que la lois est fait pour les uns et pas pour les autres. Et surtout quand on n'est pas à mesure de la connaitre avant de se mettre dans les problèmes qui pour moi ne devraient même pas se poser.

Encore une fois, merci pour tout!

Par **youris**, le **10/12/2023** à **17:48**

pourquoi avoir signé le bon de commande avec la mention "payé comptant" ?

Par **Pierrepauljean**, le 10/12/2023 à 17:52

bonjour

je ne comprends pas pourquoi vous avez signé ce bon de commande avec la mention "comptant"

en urgence, contactez votre banque dès demain pour voir si vous pouvez obtenir un crédit

Par **Marck.ESP**, le 10/12/2023 à 17:56

[quote]

Mais maintenant comme je ne peux plus acheter cette voiture,

[/quote]

Peut-être pourriez-vous négocier pour un véhicule moins cher ou occasion récente ?

Votre banque vous a-t-elle dit quel montant vous pourriez obtenir ?

Par **janus2fr**, le 10/12/2023 à 18:15

[quote]

Mais maintenant comme je ne peux plus acheter cette voiture, il a le droit d'encaisser et moi je n'ai rien à dire?

[/quote]

Bonjour,

C'est pire que cela ! L'acompte scelle définitivement la vente, et dans la mesure où le bon de commande ne mentionne pas le crédit, le vendeur peut vous obliger à poursuivre la vente.

Par **MASSOUDI**, le 10/12/2023 à 20:20

bonjour

**je ne comprends pas pourquoi vous avez signé ce bon de commande avec la mention "comptant"**

Bonjour,

Pour répondre à votre question, je me la pose aussi. Mais la réponse se trouve dans le

manque de connaissances en matiere mais aussi la confiance aveugle.

**en urgence, contactez votre banque dès demain pour voir si vous pouvez obtenir un crédit**

Réponse: La banque a déjà été déjà eu un retour négatif, raison de ma demande d'annulation.

**Peut-être pourriez-vous négocier pour un véhicule moins cher ou occasion récente ?**

**Votre banque vous a-t-elle dit quel montant vous pourriez obtenir ?**

Reponse: Je ne crois pas qu'ils ont les voitures moins chers car je me rappelle commencer par la question lorsque je me suis présenté. Pour la banque c'est mort, ce n'est pas possible pour le moment.

Merci à vous.

Par **Pierrepauljean**, le **10/12/2023 à 20:45**

et un prêt familial ?

Par **MASSOUDI**, le **10/12/2023 à 20:52**

Le prêt familial ? Je n'ai personne qui peut se le permettre. C'est galère

Par **Pierrepauljean**, le **10/12/2023 à 20:58**

il ne reste plus qu'à négocier avec le garage...

Par **MASSOUDI**, le **10/12/2023 à 21:02**

Je crois que oui mais je ne sais pas comment m'y prendre car j'ai essayé avant de venir sur ce forum et je crois que le chèque d'acompte va être déposé la semaine qui vient car j'ai bien précisé que je ne peux pas continuer avec la commande. Merci pour vos conseils à propos si ce n'est pas trop tard.

Bien à vous

Par **Pierrepauljean**, le **10/12/2023** à **21:52**

est ce que le chèque que vous avez émis est provisionné?

Par **MASSOUDI**, le **10/12/2023** à **21:59**

Comme il était sensé être encaissé en mars prochain, il faut que je m'assure qu'il y ai de l'argent n'importe quand ils peuvent le déposer j'imagine

Par **MASSOUDI**, le **10/12/2023** à **22:02**

En mars si la vente était conclue car c'est le délai pour la livraison voiture. Mais comme c'est annulé, ils vont le déposer ...en tout cas c'est qu'ils disaient dernièrement que si j'annule ils encaissent

Par **janus2fr**, le **11/12/2023** à **06:36**

De toute façon, un chèque est fait pour être encaissé. Il ne faut jamais établir un chèque si le compte n'est pas suffisamment approvisionné. La promesse de déposer le chèque qu'à une certaine date n'engage que celui qui le croit...

Par **MASSOUDI**, le **11/12/2023** à **07:29**

Merci pour vos conseils. Je suis vraiment dégoûté mais aussi plus informé en la matière, je crois que je n'aurai plus de soucis car j'ai appris pas mal de choses ici. Merci et si jamais vous avez d'autres conseils ou astuces, je suis preneur. .